

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux de réparation de conduite télécom pour Orange place Jean Jaurès par la Société
VTPS – rue des Pierrettes – 62240 MENNEVILLE,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement place Jean Jaurès,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux du 3 place Jean Jaurès **du Lundi 23 Octobre 2023 au Jeudi 23 Novembre 2023.**

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de la Société VTPS,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 18 Octobre 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
le **19 OCT. 2023**